

# École primaire de RANDENS

Place de la Mairie

73220 RANDENS

[Ce.0731314G@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0731314G@ac-grenoble.fr) / tél : 04-79-36-33-71

## Compte-rendu du Conseil d'École du lundi 19 juin 2017

### Présents :

- Équipe pédagogique : Mmes ANGERAND, DREGE, GALLICE, LAMY et Mr FOUCAULT
- ATSEM : Mme ODDON
- Mairie : Mr le Maire, Mmes NEGRETTI et SCHULZ
- DDEN: Mme SERVANT et sa future remplaçante Mme BRUN
- Parents délégués : Mmes COMBET, DELVAEL, REGALLET, SANFILIPPO et Mr KUBIAK

### Excusés :

- Mairie: Mmes BERTHEAU, GAZET et MASSUTTI
- IEN : Mr JULIEN

En introduction, la directrice souhaite remercier la Mairie pour le budget alloué à l'école.  
Le montant global accordé à l'école s'élève à 10 000,00 euros.

### 1. Bilan de l'année scolaire 2016/2017 :

#### • Personnel :

Mmes GALLICE et GIANSETTO quittent l'école au terme de cette année scolaire.

Par ailleurs, actuellement, nous ne connaissons pas l'enseignant qui assurera la décharge de direction de Mlle DREGE.

#### • Élèves :

- 15 élèves partent en 6<sup>ème</sup>, 15 CM2.
- Un maintien a été préconisé pour un élève de CP. Cette décision a été soumise à l'avis de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale et a été acceptée par les parents.

### 2. Prévisions pour l'année scolaire 2017/2018 :

#### • Effectifs :

Actuellement, le nombre d'inscriptions effectué est de 5 élèves. Cependant, les inscriptions recensées pour la rentrée de l'année scolaire 2017/2018 concernent normalement 9 élèves.

Après concertation en conseil des maîtres, les enseignants ont choisi la répartition suivante. La directrice précise que les élèves de GS seront répartis en fonction des compétences acquises en fin de MS.

Bien entendu, ces effectifs et cette répartition sont soumis à d'éventuelles modifications liées aux inscriptions ou radiations de l'été.

La répartition sera la suivante :

	<b>Classes</b>	<b>Effectifs</b>
	PS-MS-GS	<b>23</b> → 7 (PS) + 11 (MS) + 5 (GS)
	GS-CP	<b>22</b> → 10 (GS) + 12 (CP)
	CE1-CE2	<b>25</b> → 10 (CE1) + 15 (CE2)
	CM1-CM2	<b>22</b> → 10 (CM1) + 12 (CM2)
Totaux :	4 classes	92 élèves

**Par ailleurs, la directrice informe les membres du conseil d'école qu'une matinée dédiée à l'accueil des futurs élèves de PS sera organisée le mardi 27 juin.**

- Personnel :

- ATSEM : Mme ODDON Cathy assurera le poste d'ATSEM au sein de la classe des PS/MS/GS.
- Mme CATELLAT Marion poursuivra sa mission en tant qu'employée communale d'animation au sein de la classe des GS/CP à raison de 3 heures chaque matin.
- Les enseignantes seront à priori réparties comme suit :

PS/MS/GS : Mme LAMY qui travaillera à trois quart de temps et un professeur des écoles (à nommer) qui assurera son complément de service

GS/CP : Mme ANGERAND

CE1/CE2 : Mlle DREGÉ (directrice) et un professeur des écoles (à nommer) qui assurera la décharge de direction

CM1/CM2: Mr FOUCAULT.

- Activités pédagogiques complémentaires :

Sauf indication contraire, le dispositif d'aide aux élèves en difficulté sera reconduit à la rentrée prochaine. Les jours de la semaine où cette prise en charge aura lieu seront déterminés en début d'année scolaire et en concertation avec l'ensemble des enseignants intervenant dans l'école afin que cette organisation soit la plus cohérente possible.

### **3. Bilan des actions réalisées dans le cadre du projet d'école :**

Le projet d'école arrive à son terme et un nouveau projet sera élaboré dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018.

Les **objectifs** actuels :

- Produire une ou plusieurs œuvres littéraires par classe afin d'enrichir le vocabulaire et améliorer la capacité d'écriture des élèves,
- Améliorer les résultats des élèves en résolution de problèmes en participant chaque année au Rallye-Maths,
- Utiliser de façon systématique des logiciels dans les divers domaines d'apprentissage, pour permettre aux élèves en difficulté ou à besoin particulier d'aborder les notions différemment,

Voici les **actions** qui ont été menées tout au long de cette année pour atteindre ces objectifs :

- Toutes les classes ont participé aux manches d'entraînement et manches principales du Rallye-Maths, pour développer la logique et la compréhension des énoncés. Voici les résultats :

MS ⇒ 1<sup>er</sup> de la circonscription de la Maurienne et 1<sup>er</sup> du département,

CP ⇒ 2<sup>ème</sup> de la circonscription de la Maurienne et 9<sup>ème</sup> du département,

CE1 ⇒ 4<sup>ème</sup> de la circonscription de la Maurienne et 14<sup>ème</sup> du département,

CE2 ⇒ 6<sup>ème</sup> de la circonscription de la Maurienne et 21<sup>ème</sup> du département,

CM1 ⇒ 17<sup>ème</sup> de la circonscription de la Maurienne et 122<sup>ème</sup> du département,

CM2 ⇒ 20<sup>ème</sup> de la circonscription de la Maurienne et 141<sup>ème</sup> du département,

- La classe de CE1/CE2 a produit une œuvre littéraire pour développer le vocabulaire et l'expression (une petite histoire à partir de photographies prises dans la commune) et les élèves de la classe des CM1/CM2 ont réalisé un recueil des textes produits tout au long de l'année.
- L'outil informatique a été utilisé dans plusieurs domaines d'apprentissage avec la collaboration de l'EVS.

### **4. Bilan des sorties pédagogiques effectuées et envisagées :**

→ **Sorties :**

- GS/CP: le cycle natation (9 séances)
- CE1/CE2: le cycle natation (9 séances)
- CM1/CM2: la visite du CESAM le 15 mai, l'entrelacs le 23 mai (parcours en vélo de 24km) et le cycle kayak à Saint Hélène sur Isère.

**Merci encore à tous les parents agréés qui se sont mobilisés autour des activités de natation, ski nordique, vélo VTT pour que ces cycles d'apprentissage puissent avoir lieu.**

L'équipe enseignante rappelle l'importance des **parents agréés** pour l'activité **natation**. Une classe peut être amenée à annuler une ou plusieurs séances si le taux d'encadrement n'est pas suffisant.

## **5. Compte-rendu financier de la coopérative scolaire :**

Le solde créditeur à ce jour est de 967,04 €.

Le total des dépenses pour l'année scolaire est de 707,87 € (projets de classe).

Mme ANGERAND précise que le cahier de comptes est consultable à tout moment.

## **6. Questions des parents délégués:**

La parole est donnée aux parents délégués qui ont transmis un certain nombre de questions et de remarques à la directrice.

### **Questions :**

#### **a. Quels seront les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017 ?**

Actuellement, aucune décision n'a été prise. La Mairie et les enseignants sont dans l'attente de la parution imminente d'un décret clarifiant les conditions d'organisation.

La directrice informe les membres du conseil d'école que ce point ne sera pas abordé ce jour mais il fera l'objet d'un conseil d'école extraordinaire qui se tiendra le lundi 26 juin. Ensuite, Mr le Maire indique que le conseil municipal de RANDENS n'a pris qu'un accord de principe sur un changement de rythme pour l'année prochaine.

#### **b. Existe-t-il un endroit frais dans l'enceinte de l'école ou un espace vert où les élèves pourraient jouer lors des épisodes de forte chaleur ?**

Lors des épisodes de forte chaleur, les récréations de l'après-midi ont lieu soit sous les arbres situés près du terrain de sport, soit dans la cour ombragée des appartements. De plus, les enseignants rappellent aux élèves de bien s'hydrater et demandent aux parents de munir leurs enfants d'une casquette ou d'un chapeau. Cette organisation soulève le problème, surtout pour les élèves de maternelle, de l'accès aux sanitaires. Par ailleurs, il est vrai que quelques arbres plantés le long du mur longeant l'Arc apporteraient sans doute un peu plus d'ombre. Mr le Maire indique que des essais avec certains appareils pourraient se faire afin de permettre une meilleure ventilation, mais les volumes importants des salles de classe doivent être pris en compte.

#### **c. Est-il envisageable que les élèves de maternelle ne fassent pas systématiquement la sieste ?**

En cette fin d'année scolaire, les élèves de MS ne font plus la sieste.

De plus, avec une classe à double ou triple niveaux, quand les élèves d'un niveau font la sieste, la maîtresse est avec l'autre niveau ou avec les GS de la classe des GS/CP dans le cadre d'un décloisonnement.

#### **d. Quel est le niveau de formation et les critères de recrutement du personnel intervenant au sein du service de cantine et gérant les TAP ?**

La directrice rappelle que les services de cantine, garderie et l'encadrement des TAP sont de la responsabilité de la Mairie, par conséquent la parole leur est laissée. Mme SCHULZ précise que cette question a été posée à la mairie lors d'une réunion qui s'est tenue le vendredi 16 juin avec l'ensemble des parents délégués, et des réponses ont été apportées. Mr le Maire souligne le fait qu'aucune consigne ne précise le niveau de formation requis pour les intervenants des TAP. De plus, cette année, l'encadrement des TAP a été assuré par les employés communaux qui proposaient un service de garderie.

Mme SERVANT souhaite savoir si des formations existent ? Mr le Maire précise qu'il est favorable aux formations, mais un départ en formation implique un remplacement du personnel.

### **Remarques:**

#### **a. Plusieurs parents ont souhaité exprimer un retour positif par rapport au cycle piscine qui est proposé aux élèves de GS jusqu'aux élèves de CM2.**

La directrice informe les membres du conseil d'école qu'elle effectuera les demandes nécessaires pour reconduire ces cycles l'an prochain. Mr FOUCAULT indique que tous les élèves de CM2 ont validé le test du « Savoir Nager ». Mr le Maire souhaite souligner le fait que l'activité natation est financée par la commune et le sou des écoles.

#### **b. Les parents de maternelle souhaiteraient souligner leur surprise concernant le fait de « mettre des tablettes dans les mains des élèves de PS et MS ». Quel est l'intérêt pédagogique ?**

La maîtresse de maternelle précise que l'utilisation d'outils numériques tels que les tablettes sont un élément important des programmes de maternelle (2015) et cette demande a été faite par l'IEN.

Les tablettes sont utilisées deux jours par semaine et chaque élève reste en moyenne 15 minutes sur cet outil. De plus, dans la continuité de cet apprentissage, les élèves de GS utiliseront aussi ces tablettes l'an prochain.

La directrice procède à la lecture d'un courrier émanant de Mr CELLE (psychologue scolaire des portes de Maurienne). Mr CELLE souhaiterait que les communes concernées se mobilisent et coopèrent pour acquérir un test psychologique à destination des enfants de 2 à 7 ans. Ce test permettrait d'affiner les résultats et de proposer les meilleures adaptations ou orientations possibles. *Mr le Maire indique qu'il présentera cette demande lors du prochain conseil de la communauté de communes.*

Compléments d'information apportés par Mr le Maire : Tout d'abord, un registre spécifique relatif à la qualité de l'air et regroupant toutes les procédures d'évacuation sera bientôt à disposition de l'école. Ensuite, la demande d'équipement informatique effectuée par l'école est pour le moment en suspens. En effet, la mairie ainsi que l'école prendront contact avec Mr DEGRAND (animateur informatique de la circonscription de la Maurienne) pour cibler au mieux les besoins de l'équipe enseignante. Enfin, tous les produits d'entretien seront prochainement installés dans un seul et même local éloigné des salles de classes.

Mme SERVANT annonce aux membres du conseil d'école qu'elle quittera ses fonctions de DDEN au terme de cette année scolaire et indique que Mme BRUN lui succèdera. La directrice souhaite la remercier vivement pour son investissement et son écoute tout au long de ces années.

Enfin, la directrice remercie vivement les membres du conseil d'école pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de cette année scolaire.

La directrice.  
Mlle DREGÉ.